

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV L'évangélisation du Canada. — V Les prêtres sont contre nous ! — VI La Congrégation de Saint Dominique dans l'Amérique du Nord. — VII Aux prières. — VIII Informations religieuses. — IX Prières des Quarante-Heures. — X Vêture et profession religieuse à la Congrégation de Notre-Dame.

AU PRONE

Le dimanche, 20 septembre

On annonce :

La fête de saint MATTHIEU ;

Dans les dioc. de Montréal, de Valleyfield et de Joliette, celle de N.-D. de Pitié fixée au dimanche qui suit le 22 (cette année le 27).

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 20 septembre

DIOC. DE MONTRÉAL, DE VALLEYFIELD ET DE JOLIETTE :

Octave du S. Nom de Marie, *double* ; mém. des Ss. Eustache et comp. et du 15e dim. après la Pent. ; préf. de la Ste Vierge ; dernier Ev. du dim. à la fin. — I vêpres de l'Exaltation de la sainte Croix, *double maj.* ; mém. de l'Oct. et des Ss. Eustache et comp. seulement.

HORS DES DIOC. DE MONTRÉAL, DE VALLEYFIELD ET DE JOLIETTE :

Fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, *double maj.* ; mém. des Ss. Eustache et comp. et du 15e dim. après la Pent. ; préf. de la Ste Vierge ; dernier Ev. du dim. à la fin. — I vêpres de l'Exaltation de la sainte Croix, *double maj.* ; mém. de N.-D. de Pitié et des Ss. Eustache et comp. seulement.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 27 septembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — De ce jour, saint Elzéar.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Du 24 sept., Notre-Dame de la Merci (Huberdeau) ; de ce jour, saint Adolphe (Howard).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Du 21 sept., saint Matthieu (Belœil) ; de ce jour, saint Damien (Bedford).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Du 21 sept., saint Matthieu (Caxton) ; du 22, saint Maurice ; du 27, sainte Thècle.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — De ce jour, saint Adolphe (Dudswell).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Du 26 sept., sainte Justine (Newton).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Du 24 sept., N.-D. de la Merci (Bancroft).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Du 23 sept., saint Lin ; du 24, Notre-Dame de la Merci ; du 25, saint Cléophas ; de ce jour, saint Cosme et saint Damien.

J. S.

L'ÉVANGÉLISATION DU CANADA

LE Canada vient de célébrer de grandes fêtes en l'honneur du troisième centenaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain, en 1608, et du deuxième centenaire de la mort du premier évêque de cette ville, Mgr de Laval-Montmorency, décédé en 1788, en odeur de sainteté.

Le hardi marin de Saint-Mâlo, qui fit, du hameau indien de Québec, une ville française, joignait au génie de la colonisation une âme d'apôtre. Il avait coutume de dire, rapporte le P. Charlevoix, « que le salut d'une âme valait mieux que la conquête d'un empire ». Aussi ne négligea-t-il rien pour faire « l'œuvre de Dieu », dans la Nouvelle France, pas plus qu'il ne se désintéressait de ce qui pouvait accroître « la renommée des français ».

Dès l'origine, les diocèses de Bayeux et Lisieux se trouvèrent mêlés à l'évangélisation du Canada et à l'organisation de l'Eglise catholique dans ce pays.

C'est d'Honfleur que partirent, en 1615, les quatre Récollets envoyés, à la demande de Champlain, par le P. Jacques Garnier de Chapouin, provincial de Saint-Denis, pour être les premiers apôtres du Canada. On nous a conservé le nom de ces

missionnaires. Ils s'appelaient Denys Jamais, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron et Pacifique Duplessis. Ce dernier était frère convers, les trois autres étaient prêtres. Le Père Denys était le supérieur.

« Ces bons pères, raconte Sagard, s'estant tous disposés par fréquentes oraisons et bonnes œuvres à une entreprise si pieuse et méritoire, se mirent en chemin pour commencer leur glorieux voyage, à pied et sans argent, à l'apostolique suivant la coutume des vrais frères-mineurs, et s'embarquèrent à Honfleur, l'an 1615, le 24 avril, environ les cinq heures du soir que le vent et la marée leur estoient favorables. »

Dix ans plus tard, se sentant trop peu nombreux et trop pauvres, les Récollets appelèrent les Jésuites à leur aide. Cinq religieux de cette congrégation répondirent à cet appel et partirent, en 1625, sur les vaisseaux que Guillaume de Caen conduisait dans la Nouvelle-France. Un d'entre eux était le P. Jean de Brébeuf, né à Condé-sur-Vire, alors du diocèse de Bayeux, le 14 mars 1593.

A cette époque, M. de Bernières vivait à Caen, dans l'intimité des Pères Jésuites ; ce fut sans doute ses rapports avec cette Communauté, joints à son grand zèle pour la gloire de Dieu, qui le portèrent à s'intéresser aux missions du Canada.

Nous ne savons pas sous quelles formes se manifesta cet appui donné par M. de Bernières à la mission naissante ; mais il est certain que ses efforts étaient assez connus pour qu'en 1638, une pieuse veuve eût l'idée de s'adresser à lui, pour réaliser l'œuvre à laquelle elle souhaitait ardemment se vouer, l'éducation des petites filles huronnes.

Mme de la Peltrie, c'était le nom de cette sainte femme, fit part de son projet à M. de Bernières, qui s'employa activement à le faire aboutir. Il accompagna Mme de la Peltrie chez les

Ursulines de Tours et obtint de ces religieuses plusieurs sujets pour former un couvent de leur ordre à Québec. Après avoir constitué, sur ses biens, un revenu suffisant à la fondation nouvelle, Mme de la Peltrie s'embarqua à Dieppe, le 15 avril 1639, avec deux religieuses de Tours, une de Dieppe et une jeune novice. Quant à M. de Bernières, il resta toute sa vie le conseiller de la Communauté et l'administrateur du temporel qu'elle avait en France.

Il devait bientôt concourir plus directement encore à l'organisation de l'Eglise du Canada. En 1645, M. de Bernières avait résolu de vivre retiré du monde ; à peine son projet fut-il connu, que « cinq ou six personnes de rare vertu, attirées extraordinairement à l'oraison et à la solitude », se proposèrent de vivre avec lui. M. de Bernières fixa à Caen le lieu de sa retraite et fit bâtir, en avant du monastère des Ursulines, fondé par sa sœur, un ermitage dont les bâtiments ne furent achevés qu'en 1649.

Parmi ces âmes ferventes se trouvait, dès le début sans doute, M. François de Laval-Montmorency. Né à Laval, le 30 avril 1623, M. de Laval avait été ordonné prêtre à Paris, le 23 septembre 1645, année que M. de Bernières passa, en partie, dans la capitale, et où il conçut le dessein de son ermitage. On sait que M. de Laval demeura 4 ans dans la retraite de M. de Bernières, et qu'il fut nommé archidiacre d'Evreux en 1653. Il n'est pas téméraire de penser qu'entré à l'Ermitage en 1649, il n'en sortit que pour succéder à M. Bourdon, qui, lui aussi, avait été quelque temps compagnon de M. de Bernières.

Quoiqu'il en soit, M. de Laval était à l'Ermitage en 1650, quand il fut nommé Evêque *in partibus* de Pétrée et vicaire apostolique de la Nouvelle-France. Tout porte à croire que M. de Bernières ne fut pas étranger à ce choix, et que même il fit des démarches pour l'organisation de l'Eglise canadienne. Il n'y a rien là qui doive étonner de la part d'un solitaire.

N'est-ce pas d'une congrégation de la Sainte Vierge, à laquelle M. de Bernières avait appartenu, pendant son séjour à Paris, qu'était sorti le Séminaire des Missions étrangères ?

L'organisation de l'Eglise du Canada, dura 8 années que M. de Laval passa soit à Evreux dont il était archidiacre, soit à Caen où, en 1655, il fut nommé supérieur des Ursulines. Ses bulles d'institution ne furent expédiées que le 5 juillet 1658, son sacre eut lieu à Paris, le 8 décembre suivant.

Le saint Evêque quitta aussitôt la France, il n'était pas arrivé à Québec, que M. de Bernières était mort. Mais, avant de mourir, il avait donné au Canada une dernière preuve de l'intérêt qu'il lui portait, en confiant à Mgr de Laval son propre neveu M. d'Acqueville. Ce jeune homme fut ordonné prêtre à Québec, et mourut de privations et de fatigues en 1702.

Six ans plus tard, Mgr de Laval, qui s'était démis de son évêché en 1684, le suivait dans la tombe. C'était le 26 mai 1708.

Semaine de Bayeux.

LES PRETRES SONT CONTRE NOUS !

FUNDI je voyais défiler la procession des ouvriers célébrant la fête du travail. L'ordre y régnait, elle ne manquait pas d'une certaine fierté et les grévistes étaient applaudis.

Une réflexion suscitée par le passage de quelques ecclésiastiques près du cortège arriva jusqu'à mes oreilles, et j'en fus surpris et attristé : *Les prêtres sont contre nous*, murmurait-on à demi-voix.

Je crois avoir bien entendu.

Et d'abord pourquoi seraient-ils contre vous, ouvriers et travailleurs honnêtes ?

Que nous soyions contre les blasphémateurs, contre les organisateurs de divertissements dangereux ou immoraux pour les empêcher de faire le mal, la chose se conçoit, car nous n'appartenons pas encore à la catégorie des chiens muets dont parle la Sainte Ecriture et qui laissent dévorer le troupeau.

Mais être contre vous... pourquoi ? Vous conduisez-vous mal ? ?

Non, dites-vous.

Alors qui plus que l'Eglise a élevé la dignité du travail ? N'est-ce pas Dieu qui le premier a établi la fête du travail en instituant le repos hebdomadaire ? N'est-ce pas la religion qui lutte en tant de pays contre l'égoïsme et les intérêts sordides pour conserver cette fête du dimanche plus précieuse, plus féconde et plus nécessaire que votre fête annuelle. J'ai été témoin pendant vingt ans de ces anxiétés, de ces luttes ; et je les ai subies moi-même, pour arracher aux procédés de la spéculation à outrance des hommes, des enfants et de pauvres jeunes filles voués à l'esclavage du travail du dimanche, fruit de la révolution.

Si souvent les partis politiques ne sont plus que la mentalité et le commandement d'un seul chef, ne voyons-nous pas aussi que souvent les mouvements socialistes dépendent de la volonté d'un Guesde, de l'éloquence d'un Jaurès ou de la doctrine d'un Karl Max ; il faut donc que l'éternelle vérité prêchée par le Divin Ouvrier, enseignée par l'Eglise, plane au-dessus des faiblesses et des intérêts qui se rencontrent chez tous les hommes.

Or le prêtre est le prédicateur de cet évangile de justice, de paix et de charité. A l'heure de l'épreuve le prêtre se trouve près du travailleur et de l'opprimé ; l'émancipation des esclaves, la fondation des corporations ouvrières d'autrefois, l'immolation de tant de prêtres et d'évêques aux jours d'épidémie, de

peste, de choléra, sur les champs de bataille, auprès des blessés, les fières paroles adressées aux tyrans sous toutes les formes de gouvernement prouvent assez que nous ne pouvons être contre ceux qui sont les privilégiés du Cœur de Jésus.

Quand nous ne connaissons pas les causes de vos querelles et de vos difficultés, lorsque nous savons par expérience quotidienne que dans la plupart des conflits il y a du pour et du contre, et que même des centaines de travailleurs ne sont initiés qu'imparfaitement aux questions d'ordre sociale qui vous divisent, est-ce une faute pour nous d'attendre afin d'être juste, de conseiller la modération de crainte de malheurs publiques, et de vous dire avec un amour inlassable : mes amis, au milieu de vos anxiétés, de vos préoccupations, de vos souffrances, n'oubliez ni votre âme, ni le ciel !

La fête du travail suppose la *réhabilitation* du travail, car personne ne fête un châtiment. Or les paroles du Créateur retentissent encore aux oreilles de l'humanité : *Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front.*

Le travail reste et restera toujours une tâche dure, un fardeau écrasant dont la majorité des hommes s'efforcent de se débarrasser en devenant riches. Règle générale on travaille pour n'avoir plus à travailler le plus tôt possible. On se froisse, on s'irrite d'en voir d'autres arriver plus vite que nous à ce repos enviable.

Le poids du jour écrase le travailleur. Et sans la foi ce n'est pas la glorification du travail qui s'échappe de ses lèvres, mais le blasphème contre une nécessité qui naturellement l'humilie et le désespère.

La fête du travail pour être une fête doit nécessairement être précédée d'une série d'autres fêtes qui parlent à l'ouvrier du Messie promis, du Dieu fait homme, de l'ouvrier de Nazareth, des gloires de la résurrection glorieuse pour le corps

défiguré et brisé des victimes du travail. Car le travail sans ces croyances est l'occasion de haine et d'inimitiés, de jalousie et d'injustices. J'ai rencontré sur ma route, en France et en Italie, des milliers de travailleurs qui paraissent dans les rues ; et ce n'étaient pas des chants d'amour qui s'échappaient de leurs poitrines ; et les patrons qui travaillent eux aussi ne chantaient pas les louanges de leurs employés ! Sans la charité de Christ, sans les fêtes qui célèbrent son amour infini et deversent dans les âmes la patience et la justice, les rivalités nationales seront remplacés par des guerres civiles plus atroces encore. Car chacun se battra la haine au cœur et le jour où il n'y aura plus que la fête du travail sans les autres qui l'expliquent et la sanctifient, la nation arrivée à cette triste apogée s'entredéchirera dans une guerre fratricide.

Même alors les prêtres ne seront pas contre vous. Le Père Planchet, prêtre de Saint-Vincent-de-Paul, appelé l'apôtre du peuple dans le XX^{me} arrondissement de Paris, fut un jour arrêté par les communards, malgré ses prodiges de charité, d'héroïsme et de patriotisme. Un enfant qu'il avait catéchisé, profita de l'occasion pour lui jeter de la boue à la figure. Le serviteur de Dieu se contenta de le bénir encore une fois. Deux semaines plus tard il confessait à travers les barreaux de sa prison deux de ses gardiens.

Les événements d'ordre social que le développement industriel de notre cité déroule sous nos yeux, forceront peuple et clergé à se tendre de plus en plus la main pour résister aux envahissements du mal, et cimenteront dans le monde du travail une union qui dans le passé fut le salut national.

EMILE PICHÉ, s. v. p.

Curé de Saint-Georges.

LA CONGREGATION DE SAINT DOMINIQUE

Dans l'Amérique du Nord

Le Rosaire, septembre 1908.

NOUS sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs une nouvelle qui intéresse grandement l'Œuvre Dominicaine dans notre pays.

Le 2 juillet, en la fête de la Visitation de la Sainte Vierge, le Révérendissime Père Maître-Général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs signait un acte officiel, par lequel les six maisons dominicaines de langue française, qui existent au Canada et aux Etats-Unis, étaient constituées en Congrégation autonome, relevant immédiatement et exclusivement de la juridiction généralice.

On se rappelle qu'en 1873, trois Pères Dominicains de la Province de France vinrent à Saint-Hyacinthe pour jeter les fondements de l'Œuvre Dominicaine au Canada. Dès ce jour de la première fondation, il entra dans la pensée des supérieurs d'établir, quand le moment serait venu, une Province canonique et autonome.

Jusque-là, les religieux français et canadiens-français, qui se trouvaient en Amérique, étaient placés sous la juridiction du R. P. Provincial, à Paris, et faisaient partie de la Province dite *Province de France*.

Grâce à Dieu, notre Œuvre prospéra rapidement. De nouvelles fondations se succédèrent à des intervalles assez rapprochés, et dans l'ordre suivant : Lewiston en 1881, Ottawa en 1884, Fall River en 1888, Montréal en 1901 et Québec en 1906. Entre temps, un noviciat se constituait à Saint-Hyacinthe, et un couvent d'études s'organisait à Ottawa. Le nombre des

religieux augmentait, et dépassait la centaine à la fin de l'année dernière.

Dans ces conditions, et après une visite du Révérendissime Père Procureur-Général, qui vint s'enquérir sur place de l'état des choses et présenta ensuite à son supérieur un rapport exact et détaillé, le Révérendissime Père Général crut que le moment était venu de donner une certaine autonomie aux six maisons que nous avons mentionnées plus haut. Par l'acte du 2 juillet 1908, il détache ces maisons de la juridiction de la Province de France, et il les réunit en une Congrégation qui s'administrera elle-même, sous l'autorité directe du Maître Général de l'Ordre, et qui comprendra tous les religieux français et canadiens-français exerçant actuellement le ministère, soit en Canada, soit aux Etats-Unis.

La nouvelle Congrégation porte la désignation officielle de *Congrégation de Saint Dominique dans l'Amérique du Nord*, et comme elle n'est pas encore une Province canonique, elle a à sa tête, non un Provincial, mais un Vicaire, nommé par le R. Père Général lui-même, et qui reçoit le titre, les fonctions et les pouvoirs de Vicaire-Général.

C'est le T. R. P. Henri Hage, qui a été appelé à cette charge.

Aucun autre changement n'est survenu dans l'administration de la nouvelle Congrégation. Les Supérieurs de nos couvents sont maintenus dans leur charge, et les religieux français seront heureux de travailler avec leurs frères du Canada dans la portion du champ dominicain que le Père de famille leur a assignée.

AUX PRIERES

Sœur Saint-Achille, née Marie-Rose-de-Lima Miron, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Olivier, née Philomène Caron, professe vocale, des Sœurs de la Charité de la Providence, décédée à Vancouver, Wash.

INFORMATIONS RELIGIEUSES

LES confréries du rosaire. — Le T. R. P. Vicaire-Général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs a reçu de Rome cette communication, levant toutes les difficultés et résolvant tous les doutes qui pourraient s'élever au sujet de la validité dans l'érection des Confréries du Rosaire :

Autorisé personnellement par Notre Saint-Père le Pape Pie X à revalider, s'il y a lieu, l'érection des Confréries du Saint-Rosaire, le Rme Père Cormier, maître-général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, m'a fait connaître aujourd'hui son intention formelle d'accorder la *sanatoria* pour tous défauts quelconques, qui auraient pu être commis dans l'érection des Confréries du Canada, jusqu'à ce jour.

Rome, 27 juin 1903.

Loc † Sig.

Fr. M. HENRI DESQUEYROUS, O. P.

Procureur général.

Donc, en vertu de cette déclaration, toute les Confréries du Rosaire, existant au Canada à la date du 27 juin 1903, sont regardées comme validement érigées, et jouissent, comme telles, des indulgences et privilèges qui y sont attachés.

Statistiques de l'Eglise catholique aux Etats-Unis. — Mgr McFaul, évêque de Trenton, N. J., a répété à Boston, devant le congrès de la Fédération des Sociétés Catholiques, une déclaration qu'il faisait déjà il y a trois ou quatre ans. Voici du reste le langage que les dépêches prêtent à l'évêque de Trenton.

« Si nous examinons les statistiques de l'Eglise Catholique en ce pays, nous y trouvons que durant les derniers cent ans nous avons fait des pertes considérables. Nous conservons maintenant à peu près notre terrain, bien qu'il y ait encore des pertes.

« Quelques-uns nous disent que si les descendants des catholiques qui habitaient le territoire maintenant couvert par la nation avaient été fermes dans la foi, nous serions aujourd'hui la moitié de la population des Etats-Unis, soit à peu près quarante millions, tandis que nous sommes entre douze et quinze millions. Nous ne voulons certainement pas que ces pertes se répètent, et nous sommes assez nombreux et assez forts pour l'empêcher. Elles se répèteront à moins que nous ne prenions en main la cause des nationalités étrangères qui débarquent sur nos rivages. Soyez assurés que la situation de l'Eglise et de ses membres en ce pays fait de la Confédération des Sociétés Catholiques une nécessité ».

Les Juifs en Palestine. — Grâce aux largesses du baron Edmond de Rothschild, beaucoup de Juifs sont revenus de tous les pays du monde, surtout de Russie, pour s'établir de nouveau en Palestine, leur patrie. De 20,000 qu'ils étaient en 1875, leur nombre est monté à 100,000 en 1906, et la moitié de la ville de Jérusalem est juive. La plupart sont des citoyens s'occupant de négoce ou de métiers ; mais d'autres sont, malgré leurs habitudes, devenus cultivateurs, viticulteurs, etc. Aux environs de Jaffa et de Caïfa, les protestants allemands, qui s'étaient établis là depuis vingt-cinq ans, se voient forcés de leur revendre les terrains acquis, et 75% des propriétés de Tibériade appartiennent à ces fils d'Israël. Que sera-ce dans l'avenir ?

Le procès de canonisation de Pie IX. — On écrit d'Imola à l'*Avvenire d'Italia*, de Bologne :

« Dans les premiers jours d'août commencera dans notre Curie épiscopale le procès ordinaire sur la vie, les vertus héroïques, le renom de sainteté et les dons surnaturels du serviteur de Dieu Pie IX, relativement à son séjour à Imola (1833-1846).

« Ce procès sera fondé sur les articles présentés par Mgr

Antonio Cani, postulateur, représenté à Imola par le docteur Francisco Vittozzi, vice-postulateur. Le dossier comprend 13 chapitres et 113 articles.

L'évêque d'Imola présidera lui-même toutes les séances. En cas d'empêchement, il serait suppléé par Mgr Giovanni Biondi, vicaire-général, nommé juge délégué, le 11 février dernier, date de la constitution du tribunal ».

Ce n'est pas seulement à Imola qu'est commencé le procès de l'ordinaire sur les vertus héroïques et le renom de Sainteté de l'immortel Pontife, mais simultanément dans toutes les villes où il a laissé des traces, à Sinigaglia, à Spolète, à Gaëte, à Naples, Rome, etc. Partout, sur l'ordre de la Congrégation des Rites, on cherche notamment ses écrits. Tous seront longuement pesés et discutés au cours des débats contradictoires entre les défenseurs de la Cause et le procureur de la Foi. C'est aux plus grands juristes catholiques qu'est d'ordinaire dévolu ce rôle « d'avocat du diable », comme dit le vulgaire.

Pour le culte de saint Joseph. — Plus de 900 dignitaires ecclésiastiques — cardinaux, évêques, supérieurs de congrégations — viennent de signer un grand ouvrage théologique destiné à justifier les vœux qu'ils formulent auprès du Saint-Siège en vue du développement du culte et de la dévotion envers le Père nourricier de l'Enfant Jésus. Voici en particulier, ce que désirent les honorables signataires : que ce culte soit déclaré de *protodulie* et tienne ainsi le milieu entre celui d'*hyperdulie* réservé à la divine Vierge et celui de *dulie* commun à tous les autres saints ; puis que le nom de saint Joseph soit inséré dans les prières de la messe après celui de la Sainte Vierge, au *Confiteor*, dans les oraisons et quelques autres prières liturgiques.

Pie X et les enfants. — Pie X, étant encore archiprêtre, se reposait au village, chez sa sœur l'aubergiste. Se trouvant

à la fenêtre, il entend tout à coup les cris perçants d'un enfant.

Rapide comme l'éclair, il descend dans la rue et court à l'endroit d'où venaient les cris douloureux. Hélas ! que voit-il ? Un homme au comble de la colère qui frappait sans pitié son enfant, âgé de huit ans. Aussitôt, il l'arrache des mains de son bourreau et adresse à ce père indigne la plus sévère correction.

Le coupable fait mine de menacer l'archiprêtre, mais Don Sarto lui mettant la main sur l'épaule, lui dit : « Attention mon ami, rentrez en vous-même ; celui qui frappe les enfants de cette manière est un misérable qui ne mérite que le fouet ». Et pour éviter le retour de scènes aussi cruelles, Don Joseph prit l'enfant sous sa protection et le mit en pension, à ses frais, dans une pieuse institution.

Quelques années plus tard, lorsque l'enfant devenu homme apprit l'exaltation de son bienfaiteur au souverain pontificat, il s'écria tout ému : « Pape ! Il n'en sera pas moins toujours mon papa ». Cette exclamation toute vibrante de reconnaissance fut rapportée à Pie X, qui s'en réjouit beaucoup et dit en souriant : « Oui, vraiment, si la chose eût été nécessaire, j'étais prêt à me servir du fouet, non pour l'enfant, mais pour le père. Quant au pauvre petit, si je ne l'avais pas soustrait aux brutalités de son père, il serait devenu, exaspéré par les mauvais traitements, un bien mauvais sujet ».

Le bréviaire d'Uzès. — La Bibliothèque nationale de France vient de classer dans ses collections les plus précieuses un livre unique qu'elle convoitait depuis de longues années.

Ce livre c'est le fameux bréviaire d'Uzès, imprimé par Jean du Pré, de Lyon, sur la commande de l'évêque Nicolas Maugras, avant 1500.

On connaissait les quarante et un premiers livres imprimés

de 1470 à 1500 par quarante et une villes de France. La Bibliothèque nationale les possédait tous, à l'exception de deux : le premier livre imprimé à Perpignan, et qui appartient à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, et le premier livre imprimé à Narbonne, propriété de la Bibliothèque municipale de cette ville.

Or, dernièrement, on découvrait un nouveau témoin des débuts de l'imprimerie en France, ce livre d'Uzès qui affirme l'existence d'une quarante-deuxième ville d'imprimerie au XVe siècle. Il appartenait à M. Lanthelme. Ce bibliophile, qui n'avait jamais voulu s'en dessaisir, étant décédé, ses livres ont été vendus, et c'est ainsi que la Bibliothèque nationale put acquérir le bréviaire d'Uzès au prix de 1,900 francs.

L'imitation de Jésus-Christ. — On l'a dit bien souvent le plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes, c'est *L'Imitation de Jésus Christ*. Chose remarquable, dans ces derniers temps, il a été publié, tant en France qu'en Allemagne et en Hollande, trente ouvrages divers pour élucider la question : *Quel est l'auteur de l'Imitation ?* Ce sont les *Annales de la Société d'Emulation*, de Bruges, qui nous font connaître les titres de ces livres et les noms des éditeurs.

Tous ces ouvrages abandonnent la thèse d'après laquelle le Français Gerson serait l'auteur de *l'Imitation*, et s'unissent pour attribuer l'admirable livre à Thomas a Kempis.

Prières des Quarante-Heures

| | | | | |
|-----------|----|-----------|---|------------------------------|
| LUNDI, | 21 | SEPTEMBRE | — | Saint-Michel-de-Napierville. |
| MERCREDI, | 23 | " | — | Verchères. |
| VENDREDI, | 25 | " | — | Saint-Jérôme. |
| DIMANCHE, | 27 | " | — | Maisonneuve. |

VETURE ET PROFESSION RELIGIEUSE

A la Congrégation de Notre-Dame



Le jeudi 20 août, Mgr l'archevêque de Montréal présidait une cérémonie de vêtue à la nouvelle maison-mère de la Congrégation de Notre-Dame, rue Sherbrooke. Sa Grandeur offrit le saint sacrifice et prononça l'allocation de circonstance.

Ont revêtu l'habit de la Congrégation : Les Sœurs Marie-Anna Beaudoin, dite Saint-Emile ; Alexandrine Paradis, dite Saint-Gilbert ; Antoinette Bélanger, dite Saint-Matthieu ; Harriet-Louise Cosgrove, dite Saint-Daniel ; Antoinette Dragon, dite Saint-Fabien ; Elizabeth Smollins, dite Sainte-Marie-Geneviève ; Catherine Campbell, dite Sainte-Mary-Jane ; Marie-Blanche Lebeau, dite Saint-Damien ; Mary-Jane Cline, dite Sainte-Marie-Géraldine ; Joséphine Bourcier, dite Saint-Cyrille ; Marie-Louise Marcoux, dite Saint-Casimir ; Marie-Anna Lacroix, dite Saint-Narcisse ; et Lydia Ouellette, dite Sœur Lemoyne, converse.

Le 31 août, sous la présidence de Mgr Racicot, évêque de Pogle, vicaire-général et administrateur du diocèse, une cérémonie de profession religieuse avait lieu dans la même communauté.

Ont émis les vœux temporaires : Les Sœurs Marie-Anne Lemay, dite Sainte-Marie-Omer ; Fabiola Desrochers, dite Saint-Raymond de Marie ; Annie Bell Campbell, dite Sainte-Françoise de Rome ; Rose Lottinville, dite Saint-Joseph de la Trinité ; Lucie Piché, dite Sainte-Marie-Esther ; Alexandrine Moussette, dite Sainte-Dorothee ; Elodia Morin, dite Sainte-Alexis de Rome ; Alma Gaudette, dite Sainte-Angélique ; et Marguerite McGrath, Joséphine Brideau, Arthémise Desjardins, converses.

L'allocation a été prononcée par Mgr l'auxiliaire de Montréal, et le saint sacrifice offert par un R. P. Franciscain.